

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division NamurRéser
au
Monite
belg***22052233*****13 AVR. 2022**Pour la Greffe
GreffeN° d'entreprise : **0634 689 509**

Nom

(en entier) : **GLOBAL METAL VISION**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **rue Géron 40 - 5300 Andenne****Objet de l'acte : Renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire**

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2021.

L'assemblée générale décide en ce qui concerne les administrateurs :

- Les mandats de TELOS EQUITY SRL (dont le représentant permanent est Yves TROUVEROY), de TIADREM FINANCE SRL (dont le représentant permanent est Jérôme LAMFALUSSY), Benoît de DORLODOT et de SOGEPA SA (dont la représentante permanente est Isabelle DEVOS) qui viennent à échéance sont reconduits pour six (6) ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2027 approuvant les comptes annuels de 2026.

- Le mandat de MAM CONSULTING SRL (dont le représentant permanent est Michel DENEIL) n'est pas renouvelé

- La nomination de VISIONS CONCEPT SRL dont le siège est établi à 5364 Hamois, rue des Visions 4 (numéro d'entreprise 0633.701.889), représentée par son représentant permanent Monsieur Eric DENEIL, pour six (6) ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2027 approuvant les comptes annuels de 2026. Ce mandat sera exercé à titre gratuit.

- Le renouvellement du mandat de Gaëtan PEETERS SRL pour un (1) an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2022 approuvant les comptes annuels de 2021.

La présente résolution est adoptée par tous à l'exception de M. Michel DENEIL qui n'approuve pas le renouvellement du mandat de Gaëtan PEETERS SRL.

L'assemblée générale décide à l'unanimité en ce qui concerne le commissaire :

- Le renouvellement du mandat du Commissaire BDO Réviseurs d'entreprises SRL, représentée par Monsieur Christophe COLSON, pour une période de trois (3) ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2024 statuant sur les comptes 2023

- La proposition d'honoraires annuels de 4.000 € (HTVA)

Pour extrait conforme,
Benoît de DORLODOT,
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/04/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).